

Image not found or type unknown



Epargne suite a un divorce

Par **beatricebelette**, le **29/09/2010** à **10:55**

Bonjour,rnrnrnJe suis en procédure de divorce, au stade de l'appel. Un 1er jugement a ete rendu indiquant alternance dans la garde des enfants et reglement des biens communs. Il se trouve que ns remboursons un pret en commun pour encore 3 ans et a la contraction de ce pret, i; etait assorti d'une épargne obligatoire. Mon expoux avait a sa charge les prelevements pour cette épargne. or depuis 1 an il ne verse plus d argent sur ce cpte mais en plus recupere l epargne acquise. Le contrat d epargne etant a son nom que puis je faire pour faire valoir que pendant les 10 ans précédent j ai contribue a lacquisition de cette épargne. rnrnMerci